

# REUNION DU 14 JUIN 2017

Date de convocation : 7 juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : MURIE André, PAYEN Agnès, THIEURMEL Luc, HAUPAIS Yasmine, JUTIN Françoise, THIEURMEL Valérie, BIGOT Angélique, ROUSSEL Franck  
Ont donné pouvoir : DESMONTS Hélène à PAYEN Agnès, GONZALES Jean à HERNOT Christophe  
Secrétaire de séance : HAUPAIS Yasmine

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 12 avril 2017 Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

2017-06-14-01 : Choix du bureau d'études – aménagement du bourg  
2017-06-14-02 : Lancement de la consultation – programme voirie 2017  
2017-06-14-03 : Délibération pour fixer le montant du loyer du logement communal 11, rue Yves Ozenne  
2017-06-14-04 : Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes  
2017-06-14-05 : Délibération pour autoriser M. le Maire à mettre à disposition des habitants de CEAUX, des appâts pour les nuisibles

## CHOIX DU BUREAU D'ETUDES – AMENAGEMENT DU BOURG – 2017-06-14-01

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de CEAUX, rue André Parisy depuis la rue des Mangeas Rue Yves Ozenne, rue du Général Valhubert jusqu'aux limites de l'agglomération, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre. La demande porte sur la réalisation des esquisses d'aménagement (ESQ), la réalisation des études de détail (AVP/PRO) la conception du dossier de consultation des entreprises (partie de la mission ACT) et levé topographique.

Deux cabinets ont été contactés :

ATECOM pour un montant de 8 755 € HT soit 9 935 € TTC  
TECAM pour un montant de 9 000 € HT soit 10 800 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir : le bureau ATECOM pour 8 755 € HT 9 935 € TTC

## LANCEMENT DE LA CONSULTATION – PROGRAMME VOIRIE 2017 – 2017-06-14-02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de voirie sur la VC N° 102 dite rue des Mangeas et la VC n° 3 dite du Clos de Roche dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 n° 2016-360 relatif aux Marchés Publics

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation et tous les documents afférents à ces travaux.

**DELIBERATION POUR FIXER LE MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL, 11, RUE YVES OZENNE – 2017-06-14-03**

Suite au départ de la locataire de l'appartement situé, 11, rue Yves Ozenne, à la date du 15 août 2017  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le montant du loyer de l'appartement situé 11, rue Yves Ozenne, à 485 € charges non comprises
- Fixe la caution équivalente à un mois de loyer
- Le loyer se fera mensuel
- La révision se fera chaque année à la date anniversaire sur la base du dernier indice IRL connu.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES – 2017-06-14-04**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 600 € au Comité des Fêtes de CEAUX, correspondant à 50 % du financement de la location d'un chapiteau pour la soirée « Moules frites », organisée le 13 juillet 2017

Un mandat de 600 € sera fait au C/6574

Un conseiller municipal membres du Comité des Fêtes n'a pas pris part à cette délibération

**DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE MAIRE A METTRE A DISPOSITION DES HABITANTS DE CEAUX, DES APPATS POUR LES NUISIBLES – 2017-06-14.05**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition des habitants de CEAUX, des appâts pour les nuisibles (rats et souris) à titre gratuit. 1kg/mois et par foyer.

Les intéressés doivent se rapprocher de l'Agent Communal le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois à 17 h à l'atelier municipal (rue Veillon).

**QUESTIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal : le 30 juin 2017 à 17h30

Repas des cheveux blancs : dimanche 19 novembre 2017